

Protection Sociale Complémentaire : 1^{ère} Séance de négociation

n le sait : suite à des recommandations insistantes de la commission européenne d'une part et à un arrêt du Conseil d'Etat d'autre part, les fondements sur lesquels sont assis la protection sociale complémentaire dans la fonction publique sont mis en cause.

En effet, le dispositif qui permettait que des aides (financières et mises à disposition d'agents ou de matériels) soient concédées par l'Etat-employeur en exclusivité à la mutualité Fonction Publique est aujourd'hui abrogé.

Evidemment, une nouvelle fois pour la commission européenne il s'agit de la poursuite de ses conception libérales l'amenant à considérer que les aides doivent être proposées à tous, y compris, par exemples, aux assurances.

Depuis des mois, la CGT dénonce cette nouvelle concession à la loi du marché et réclame l'ouverture urgente de négociations avec le Ministre. Sans attendre, elle a développé analyses et propositions, seule ou de manière unitaire (voir, notamment, le dossier dans le numéro 125 du journal Fonction publique).

De son côté, le ministère avait confié une mission d'audit à l'IGAS et à l'IGF dont les conclusions ont été rendues il y a quelques semaines.

La réunion du 8 février :

La première réunion de négociations et d'échanges a finalement eu lieu le 8 février au matin à la DGAFP. A cette occasion, le Directeur Général a procédé à une brève introduction rappelant les grands enjeux du dossier et a fait remettre une courte documentation composé de 3 parties : une synthèse de l'audit IGAS / IGF, une note d'analyse juridique et une évaluation de l'aide apportée aux mutuelles en 2004.

Il est d'ailleurs intéressant de noter que celle-ci s'élève, tout confondu, à environ 80 millions d'euros. Rapportée aux 3 milliards d'euros de cotisations des mutuelles de la Fonction publique, cette somme confirme la faiblesse de l'engagement de l'Etat dans la protection sociale complémentaire.

Les positions de la CGT :

Dans son propos d'ordre général, la délégation de la CGT a rappelé ses principales options.

En premier lieu, comme la plupart des organisations, elle a réclamé que le rapport de l'IGAS et de l'IGF soit transmis dans son intégralité aux syndicats.

Ensuite, elle a de nouveau dénoncé les nombreuses mesures qui sont venues fragiliser le régime obligatoire de base, réaffirmant que ce dernier doit au contraire être renforcé. A cet égard, elle a indiqué que des dispositions pouvaient être prises dans le cadre du Statut Général pour améliorer le régime de base (congés longue maladie ou de longue durée, réforme, droits des agents non titulaires...).

Flash n° 311 du mercredi 15 février 2006 – page 02

La CGT a souligné encore une fois son opposition aux dérives libérales qui mettent à mal la protection sociale dans son ensemble.

En toute logique, elle a donc rappelé qu'elle n'accepterait pas la mise en concurrence de la protection sociale complémentaire.

Elle a exigé que le régime complémentaire soit préservé tant sur les risques courts que sur les risques longs et qu'il soit couvert aux titulaires, aux non titulaires et aux retraités.

Elle a revendiqué la mise en place d'un cahier des charges, respectant les solidarités inter-générationnelles, inter-catégorielles et statutaires, excluant toute visée lucrative.... Et que celui-ci soit négocié avec les organisations syndicales.

La gestion devrait en être confiée au mouvement mutualiste de manière exclusive.

Elle a réclamé le développement de la participation de l'employeur public à la protection sociale complémentaire.

En conclusion, elle a souligné que la situation actuelle appelle des réponses urgentes. Il faut donc se mettre au point sur une méthode de travail et un calendrier. Il convient aussi de se mettre d'accord sur quelles finalités donne-t-on au cycle de négociations qui vient de s'ouvrir, ainsi que sur le niveau et la portée des textes qui permettront de sécuriser le système.

Quelques éléments supplémentaires :

A la suite des déclarations et prises de position syndicales, la DGAFP a apporté les éléments suivants :

Le Gouvernement et le Ministre de la Fonction publique affirment leur volonté de préserver la protection sociale complémentaire dans un cadre solidaire.

La négociation devrait se dérouler jusqu'au début de l'été, avec des réunions à un rythme mensuel.

Il faut étudier et approfondir les scénarios juridiques qui ne soient pas rejetés par la commission européenne et / ou le Conseil d'Etat.

Le dispositif arrêté s'étendra de fait aux 3 versants de la Fonction publique et devra s'appliquer dès le début 2007.

A l'évidence, les propos de nos interlocuteurs se voulaient positifs et rassurants. Quoi qu'il en soit, les déclarations d'intention ne sauraient suffire et la plus grande vigilance est donc de rigueur.

Sur cet enjeu majeur, qui concerne plusieurs millions d'ayants droit, la CGT va continuer de s'investir sans réserve. Très rapidement, elle va transmettre des propositions affinées au Ministre afin que les négociations ultérieures aillent dans le meilleur sens possible.

Au-delà, c'est bien l'investissement de toutes et tous qui permettra d'aboutir aux solutions les plus respectueuses des intérêts solidaires de l'ensemble des personnes concernées.

Flash n° 311 du mercredi 15 février 2006 – page 03 -